

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

L'EPREUVE

Le « Raid Nature du Pont d'Arc » est une épreuve sportive de pleine nature qui enchaîne :

- une course à pied (prologue) sur routes, chemins et sentiers
- un parcours en canoë biplace,
- une randonnée sportive en terrains variés, incluant divers passages techniques, aquatiques, (eau froide).
- un cross country VTT sur pistes et chemins incluant des portages.

L'EQUIPE

La course en équipe est obligatoire. L'équipe est formée d'un capitaine et d'un équipier et peut recevoir une aide extérieure de la part d'un assistant. Celui-ci doit être inscrit en même temps que les autres membres de l'équipe et peut aider plusieurs équipes pour le matériel, l'habillement ou le ravitaillement. Son aide doit se limiter au parc à vélos et aux différents points de contrôle.

L'équipe doit partir et arriver au complet.

LE CIRCUIT

A l'inscription, les équipes ont le choix entre le « Circuit Découverte » ou le « Circuit Aventure ».

Les deux parcours sont difficiles, bien adapter son choix à sa condition physique. Attention le choix du parcours à l'inscription ne pourra pas être modifié.

L'EQUIPEMENT

Le port du casque VTT, des gants et du dossard est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve et pour toutes les disciplines. Le port du gilet de sauvetage fermé est obligatoire pour la portion canoë.

Pour le parcours Aventure: Possibilité pour l'assistant d'apporter une combinaison néoprène à la partie "marmittoning".

LE MATERIEL

Chaque concurrent doit fournir son VTT. L'organisation peut vous fournir des adresses de loueurs.

Le matériel canoë sera fourni par l'organisation : un canoë monotype biplace, gilets, pagaies.

L'usage de tout autre matériel canoë est interdit.

LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Etre âgé de 18 ans au moins. Fournir un certificat médical de moins d'un an au jour de l'épreuve (directive du Ministère de la Jeunesse et des Sports) attestant l'aptitude à la participation à une épreuve sportive de pleine nature, une attestation sur l'honneur où le concurrent certifie savoir nager 50 m et avoir pris connaissance du règlement.

Conformément à la loi n°84-610 du 16 juillet 1984, nous attirons votre attention sur l'intérêt de posséder une assurance individuelle accident couvrant les activités pratiquées.

Pour participer aux différents challenges, les deux équipiers doivent en avoir le statut. Les étudiants doivent fournir une copie de leur carte d'étudiant. Les sapeurs pompiers une attestation de leur chef de centre.

Le tarif d'inscription est de 66 € par équipe, et comprend l'assistance technique, les secours, le ravitaillement de l'arrivée.

LA MARCHE A SUIVRE

Envoyez un seul dossier d'inscription par équipe, comprenant tous les justificatifs avant le 25 mars 2010. Retirez vos dossiers de course badges électroniques et vos dossards le samedi 3 avril 2010, de 14 h à 19 h. Présentez vous pour les instructions de course une demi-heure avant le départ du parcours choisi, le dimanche 4 avril 2010.

LE REGLEMENT

L'épreuve est régie par un règlement dont sont donnés des extraits. Toute infraction entraînera la disqualification du concurrent ou de l'équipe responsable.

Consultable sur notre site internet www.raid-nature-vallon.com



Extraits du règlement

Départ et Arrivée

Deux départs distincts seront donnés : un pour le parcours aventure et un pour le parcours découverte. Les concurrents qui se présenteraient sur la ligne après le départ et dans un délai de 15 minutes seront autorisés à courir mais ne pourront prétendre à aucune déduction de temps. L'arrivée ne sera acquise qu'au passage de la ligne d'arrivée par l'équipe complète.

Modification ou arrêt de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de l'épreuve en cas de force majeure, d'éléments liés à la sécurité ou à la météorologie.

21. Ravitaillement :

21.1 – Les équipes doivent être en complète autonomie. Des points de ravitaillement sont cependant prévus sur les circuits, mais restent seulement des compléments.

13.4 - Les concurrents sont responsables pendant toute l'épreuve du matériel qu'ils utilisent, qu'il leur appartienne ou qu'il leur ait été prêté ou loué.

13.5 - L'association Raid Nature du Pont d'Arc décline toute responsabilité en cas de vol (de perte) ou de tout autre détérioration du matériel des participants tant lors des déplacements que des dépôts y compris les parcs à vélos.

13.5.1 - Les participants renoncent par avance à tout recours envers l'association.

Un « Raid NATURE », dans un cadre naturel unique et fragile

Pour vous faire découvrir pleinement le milieu naturel et les paysages d'Ardèche méridionale, nous avons tracé pour vous des parcours inédits. Avec les agents de l'Office National des Forêts, FRAPNA, DDAF, SGGGA, les organisateurs vous ouvrent les portes d'un cadre unique mais fragile. Savourez-le, admirez-le, respectez-le...

Nous comptons sur vous !!!

Désistement

En cas de désistement de la part d'une équipe, l'organisation s'engage à rembourser les droits d'inscription sur présentation, par courrier recommandé, d'un justificatif, suivant les modalités ci-dessous :

30 jours avant la manifestation → remboursement intégral.

Entre 29 et 20 jours avant la manifestation → 80% remboursé.

Entre 19 et 11 jours avant la manifestation → 50% remboursé.

10 jours avant la manifestation → pas de remboursement.

ATTENTION

Cette année une puce électronique par équipe sur les deux parcours. Le capitaine de chaque équipe sera équipé d'une puce électronique. Une caution de 30€ est à régler en même temps que l'inscription, (Chèque libellé à l'Office de Tourisme)

Elle vous sera remise en même temps que vos dossards le samedi 3 avril après midi. Elle sera alors sous votre responsabilité.

Elle vous servira à l'émargement le dimanche matin ½ h avant le départ. Ensuite tout au long du parcours il vous faudra pointer aux différents points de contrôle.

A chaque pointage, le bip et le flash lumineux vous confirmeront que votre temps est bien enregistré. Vous êtes responsable de votre pointage.

Les lieux de contrôle électronique vous seront annoncés 50 m avant la balise.

Les 2 équipiers devront impérativement franchir la ligne d'arrivée ensemble.

Sur la ligne d'arrivée vous devrez pointer pour arrêter votre temps, ensuite auprès du stand lecture de la puce, faire enregistrer votre temps. Vous recevrez en échange des dossards et de la puce votre chèque de caution.